

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 31 août 2026

M. FROEHLI Patrick – Mme VUILLEMEY Jocelyne – M. NICAUD Thierry – Mme JEUDY Aline - - MOUROT Nelly – MAILLEY Nathalie – SEGUIN Karine – M. LELONG Nicolas – Mmes GOMEZ Laëtitia – M. SIORSKI David – Mme MALLINJOURD Anne-Cécile - MM. DE POTTER Nicolas - JACQUIN Florian – JACQUIN Fabien. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé : M. PARRAT Luc qui donne procuration à Madame JEUDY Aline

Secrétaire de séance : Mme JEUDY Aline

Ouverture de la séance à 19 h 30

Ordre du jour :

1. *Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026*
2. *Compte rendu des décisions du maire*
3. *Budget Bois & Forêt : Décision modificative n° 1*
4. *Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues de ventes de bois*
5. *Questions diverses*

1- Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

Madame JEUDY Aline est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est adopté sans remarque.

2- Compte rendu des décisions du Maire

Décision n°2026/010 du 15/06/2026

Avenant n° 1 au marché de travaux d'enfouissement des réseaux secs- rue de Beausoleil -

Décision est prise d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de Beausoleil conclu avec la société HAEFELI – Rue des Berniers - 70200 LURE.

Cet avenant porte sur une moins-value d'un montant de **1 765,60 € ht.**

Le montant initial du marché était de **62 317,30 € ht.**

Le nouveau montant du marché après prise en compte de l'avenant n° 1 est fixé à **60 551,70 € ht.**

Décision n°2026/011 du 22/06/2026

Contrat d'entretien des centrales de traitement de l'air à l'école - (Choix du prestataire)

Décision est prise de confier à la société **Froid Climatisation Chauffage**, sise 3 rue de la Fonderie à Sochaux (25600) l'entretien des centrales de traitement d'air de l'école communale pour un montant de 1 373.20 € ht soit 1 647.84 € ttc par an.

Décision n°2026/012 du 28/08/2026

Remplacement des fenêtres d'un logement situé au 1^{er} étage du bâtiment « La Ferme » - (Choix du prestataire)

Décision est prise de confier à la société DEVAUX MENUISERIE – ZA Les Vérilles – 25260 LONGEVELLE-SUR-LE-DOUBS, le remplacement des fenêtres du logement situé au 1^{er} étage du bâtiment « La Ferme » actuellement occupé par la famille VALLET pour un montant de **3 653.65 € ht soit 4 384.38 € ttc.**

3 – Budget bois & forêt : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte les ajustements budgétaires suivants :

BUDGET FORÊT

COMPTES	CREDITS
C/62878 : Remboursements de frais à des tiers (Dépense de fonctionnement)	+ 10 000.00 €
C/023 : Virement à la section d'investissement (Dépense de fonctionnement)	+ 8 000.00 €

C/7022 : coupes de bois (Recette de fonctionnement)	+18 000.00 €
C/021 : Virement de la section de fonctionnement (Recette d'investissement)	+ 8 000.00 €
C/2117 : Bois & forêt (Dépense d'investissement)	+ 8 000.00 €

4 – Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues de ventes de bois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,
Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,
Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de LOUGRES est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,
Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération. Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

5 – Questions diverses

Visite de la Sénatrice Annick JACQUEMET :

La Sénatrice rencontrera en mairie les délégués élus qui le souhaitent le mercredi 02 septembre 2026 à 10h.

Commissions communales :

La commission « Travaux » se réunira le samedi 12 septembre 2026 à 10h, sur le parking de la salle des fêtes pour discuter de l'implantation d'un hangar métallique sur le site, de la signalisation routière horizontale dans les rues du village et des aménagements routiers rue le Montbéliard et quartier du Pont de Clos.

La commission « cadre de vie » se réunira le mercredi 30 septembre 2026, à 18h30 en mairie avec pour ordre du jour les différentes manifestations à venir qui seront signalées sur panneau pocket et sur le site internet de la commune.

Voisins vigilants :

Une réunion publique d'information se tiendra à la salle de « La Ferme » le mardi 29/09/2026, à 18h30.

Caméras de vidéosurveillance :

Le raccordement au réseau électrique a été réalisé et les supports ont été fixés. Le raccordement au réseau fibre est en cours.

Séance levée à 21h10

Le Maire

Le Secrétaire